



## CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

### - EMPLACEMENTS DE CAMPING -

- 1 - La réservation ne devient effective qu'après réception du contrat de réservation signé et accompagné d'un versement correspondant à l'acompte de frais de séjour et un courrier de confirmation vous sera adressé.
- 2 - Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé, sauf cas de force majeure (accident, maladie). Au cas où vous devriez retarder votre arrivée, veuillez nous en aviser par écrit. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement pourra être attribué à un autre client dès le lendemain 08h00.
- 3 - En cas d'annulation, votre acompte versé au moment de la réservation vous sera retenu à titre d'indemnité de rupture de contrat, sauf si le locataire trouve un remplaçant qui accepte les mêmes conditions.
- 4 - Un emplacement est prévu pour 4 personnes maximum.
- 5 - - Les visiteurs doivent se présenter à la réception dès leur arrivée.
- 6 - Respecter les installations sanitaires et les espaces verts.
- 7 - Animaux tenus en laisse sur le camping, tatouage et vaccination contre la rage obligatoires, et carnet de vaccination à présenter à l'arrivée. Les propriétaires doivent ramasser les salissures de leurs animaux.
- 8 - Il appartient aux campeurs de s'assurer.  
Tout campeur est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping.  
Le Tribunal de PRIVAS est le seul compétent en cas de litiges.  
Le Camping Les Oliviers décline toute responsabilité en cas de vol, incendie, intempéries, et en cas d'incidents relevant de la responsabilité civile du campeur.